



## RÈGLEMENT INTÉRIEUR STAGE DE TRAIL AU MALZIEU-VILLE DU VENDREDI 24 AU DIMANCHE 26 MAI 2024

Association Trail Margeride - Lotissement la Truyère  
Chez M. TERSOL Lionel - 48140 le Malzieu-Ville - [lionel.tersol@orange.fr](mailto:lionel.tersol@orange.fr)

### Article 1 - Présentation

L'association "Trail Margeride" a pour but de faire découvrir la Margeride à travers une activité nature qu'est le trail.

- . Une épreuve sportive « Le Trail de la Margeride »
- . Soutien au département de la Lozère pour la création d'un espace trail Margeride (depuis 2023).
- . **Nouveauté création d'un stage de trail ouvert aux adultes (débutant et intermédiaire).**

### Article 2 - Inscription aux stages de 8 à 12 maximum

L'inscription est obligatoire, et doit être faite au plus tard une semaine avant la date prévue, pour que l'athlète puisse être admis aux stages d'entraînement trail.

#### Pièces à fournir :

- . Pour les licenciés : une copie de la licence (F.F.A, randonnée, FFTRI).
- . Pour les non licenciés : un certificat datant de moins d'un an mentionnant « apte à la pratique de la course à pied, en milieu naturel ».
- . Pour tous les pratiquants : une attestation d'assurance en responsabilité civile pour la pratique d'un sport en amateur. **Par ailleurs, pour les non licenciés, ils vous incombent de vous assurer personnellement en cas d'accident.**

#### Niveau requis

Vous pratiquez une activité physique régulière, êtes capable de courir de 10km à 25km et ne présentez aucune contre-indication médicale à la pratique du Trail Running en milieu naturel.

#### Matériels et équipement

Pour ce stage, il vous faudra :

- . Chaussures de trail en bon état.
- . Matériels : sac, flask, bâtons ...
- . Nutrition : votre propre alimentation personnelle sur les sorties (barres énergétiques, boissons ...)
- . Habillement : short, bas long ou  $\frac{3}{4}$ , gant, veste pluie et coupe-vent ...

**N'hésitez pas à nous contacter si vous avez besoin de précisions sur la liste du matériel et de l'équipement.**

### Article 3 - Réservation

Les réservations s'effectuent durant la période d'inscriptions dans la limite des places disponibles. Toutefois, cette période d'inscription peut être prolongée en cas de non remplissage du ou des stages.

**Une fiche d'inscription sera disponible sur le site :**

<http://www.trail-margeride.org>

Cette fiche devra être téléchargée et complétée puis transmise par mail à

[lionel.tersol@orange.fr](mailto:lionel.tersol@orange.fr). À la suite de cet envoi le dossier complet doit être envoyé par voie postale à :  
**Association Trail de la Margeride - M. TERSOL Lionel - 48140 le Malzieu-Ville.**

#### **Article 4 - Horaires**

Les stages d'entraînement trail auront lieu sur la journée. Les stagiaires seront accueillis au village vacances de Ganigal (48140 le Malzieu-Ville).

<http://le-malzieu-ville.fr> / <https://www.margeride-en-gevaudan.com>

#### **Article 5 - Fonctionnement**

**Recommandation aux stagiaires :** Toute absence devra nous être signalée par téléphone au 06.80.94.98.31 ou 06.32 81.83.10, au plus tard au début du stage.

**En cas d'absence** pour raison de santé, le stagiaire aura la possibilité de reporter sa participation sur un autre stage de la même valeur ou de bénéficier de son remboursement, sur présentation d'un certificat médical.

**Dans les autres cas**, tout engagement sera ferme et définitif. Aucun remboursement ne sera effectué.

En cas d'allergie ou de maladies respiratoires notables (asthme par exemple...), vous devez impérativement prévenir l'organisation : l'association trail Margeride lors de votre inscription au stage. Aucun médicament ne sera administré par l'équipe d'encadrement (CF décret n° 2002883 du 3.5.02).

L'équipe d'encadrement, peut -être amené à juger de l'opportunité d'une exclusion, notamment dans les cas suivants :

- . Indiscipline notoire.
- . Refus du stagiaire d'accepter le présent règlement.
- . Non-respect de la nature.
- . Non-respect d'autrui.

**L'exclusion peut être temporaire ou définitive.**

#### **Article 6 - Responsabilité Générale**

L'association « Trail Margeride » est responsable de l'encadrement des stagiaires pendant les horaires de stage.

#### **Article 7 - Responsabilité des stagiaires**

Nous attirons l'attention des stagiaires sur le fait que leur responsabilité pourrait-être engagée dans le cas où ils commettraient un acte de détérioration du matériel ou des locaux. Il est en de même s'ils blessaient un autre stagiaire.

**L'assurance Responsabilité Civile couvrant les dommages pour les activités dont il est question, doit être souscrite par les stagiaires et adressée lors de votre inscription.**

## **Article 8 - Tarif et facturation**

**Les tarifs sont calculés par stage** incluant l'encadrement, l'hébergement, les repas et les activités (Une facture pourra être établie sur demande suivant la fiche d'inscription et remise au stagiaire lors du stage).

- . 250€/ participant.
- . 150€/ participant logeant dans le pourtour du Malzieu.

**Hébergement** : attention le linge de couchage et de toilette n'est pas compris.

### **Inclus**

- . 3 sorties terrain encadrées par un guide diplômé.
- . 2 nuits en chambre partagée.
- . Taxes de séjour.
- . 2 dîners.
- . 2 petits déjeuners.
- . 3 déjeuners.
- . Activités.

### **Non inclus**

- . Responsabilité civile
- . Assurance annulation (hors conditions de remboursement)
- . Transport
- . Matériels personnels.

## **Article 9 - Absences**

Aucune journée d'absence ne pourra être remboursée (CF. article 4).

## **Article 10 - Paiement**

- . Le règlement total devra se faire à l'inscription.
- . Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'absence.
- . Un avoir pourra être proposé sur présentation d'un certificat médical datant de moins de trois mois, avant la date de début du stage ou son remboursement
- . Tout stage commencé ne fera l'objet d'aucun remboursement ni avoir.

### **Le paiement doit être adressé :**

- . Par chèque libellé au nom de « Association Trail Margeride ».

**Une facture avec le récapitulatif des prestations pourra vous être adressée sur demande en fin de stage.**

## **Article 11 - Modification**

L'association trail Margeride se réserve le droit de modifier la date du stage en cas de force majeure. Ce présent règlement peut être modifiable à tout moment. Aussi, chaque participant au stage recevra un exemplaire de la nouvelle version.